



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones : Onondaga, 1^{re} partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Avril 2024



This document is available in English under the title
Native Languages: Onondaga, Part I.

Dans le Règlement de l'Ontario 176/10 : Qualifications requises pour enseigner, le titre de la QA est *Langues autochtones*. Toutefois, dans le présent document, le cours est intitulé *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
B. I. Contexte du cours Enseignement de l'onondaga, 1 ^{re} partie	8
B. II. Contenu du cours Enseignement de l'onondaga, 1 ^{re} partie	10
Ressources	17
Annexe 1	18



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles privées
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles indépendantes
- écoles catholiques de langue française
- milieux urbains
- écoles catholiques de langue anglaise
- milieux ruraux
- écoles des Premières Nations
- régions éloignées.
- écoles provinciales

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

B. I. Contexte du cours Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie

Le cours *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* a été élaboré en collaboration avec des membres de la communauté et des pédagogues haudenosaunes de la Réserve indienne des Six Nations N° 40 de la rivière Grand. Grâce à leurs conseils et à leur expertise, les processus et protocoles haudenosaunes étaient au cœur de l'élaboration de la présente ligne directrice, qui reflète les voix et la sagesse des Gardiennes et Gardiens du savoir et des membres de la communauté. Le cours *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* honore et célèbre les connaissances, les façons de savoir, la culture, la langue et les traditions des Haudenosaunes.

Contexte de l'élaboration et de la prestation du cours Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie

La stabilisation de la perte linguistique pour rétablir les langues des Haudenosaunes, que ceux-ci croient avoir reçues du Créateur, est essentielle au maintien de leurs civilisations. Les valeurs et les connaissances culturelles des Haudenosaunes sont inhérentes aux langues, et l'haudenosaune y est profondément ancré, tout comme il l'est dans les territoires, les cérémonies, les pratiques culturelles et le mode de vie des Haudenosaunes, lesquels ont transcendé le colonialisme, y compris l'époque des pensionnats. Dans cette optique, les éléments suivants sont ajoutés comme points supplémentaires à considérer pour le développement et la prestation du cours menant à la qualification additionnelle *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* :



Figure 1 : Contexte important pour l'élaboration et la prestation du cours

1. Importance des locuteurs de langue maternelle et de langue seconde

Les locuteurs de langue maternelle sont à l'avant-scène des efforts visant à rétablir, à maintenir et à faire rayonner la langue onondaga et les connaissances culturelles irremplaçables qu'elle véhicule. Le leadership de ces locuteurs dans tous les aspects de l'enseignement, de l'apprentissage et du développement est essentiel pour garantir que les générations futures d'Haudenosaunes parlent, lisent et écrivent l'onondaga, et comprennent leurs traditions. Ainsi, les locuteurs de langue maternelle jouent un rôle central, dans la mesure du possible, pour développer et offrir le cours menant à la qualification additionnelle *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*.

Étant donné que l'onondaga est une langue menacée, les personnes qui l'enseignent sont souvent des apprenants et des locuteurs de langue seconde. La responsabilité de stabiliser et de rétablir l'onondaga est souvent assumée par des locuteurs qui n'ont pas appris la langue au cours de leur enfance.

2. Importance des compétences linguistiques des enseignants

Comme mentionné précédemment, de nombreuses personnes qui enseignent l'onondaga ont récemment appris la langue, ce qui signifie qu'elles pourraient avoir besoin d'une formation supplémentaire pour améliorer leurs compétences linguistiques. Certains enseignants de l'onondaga auront besoin d'un soutien continu pour maîtriser la langue. Le présent cours donnera la possibilité aux participants d'améliorer leur connaissance de la grammaire et de l'utilisation de la langue afin de s'assurer que les efforts des élèves, des apprenants de la langue et de la communauté pour revitaliser l'onondaga sont couronnés de succès.

3. Importance de l'apprentissage en immersion

Dans le contexte d'une langue menacée comme l'onondaga, l'apprentissage dans un milieu d'immersion est considéré comme prioritaire. Par conséquent, la conception et la prestation du cours *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* prévoient que l'enseignement et le contenu seront prodigués en onondaga, selon le niveau de compétences, et ce, durant tout le cours.

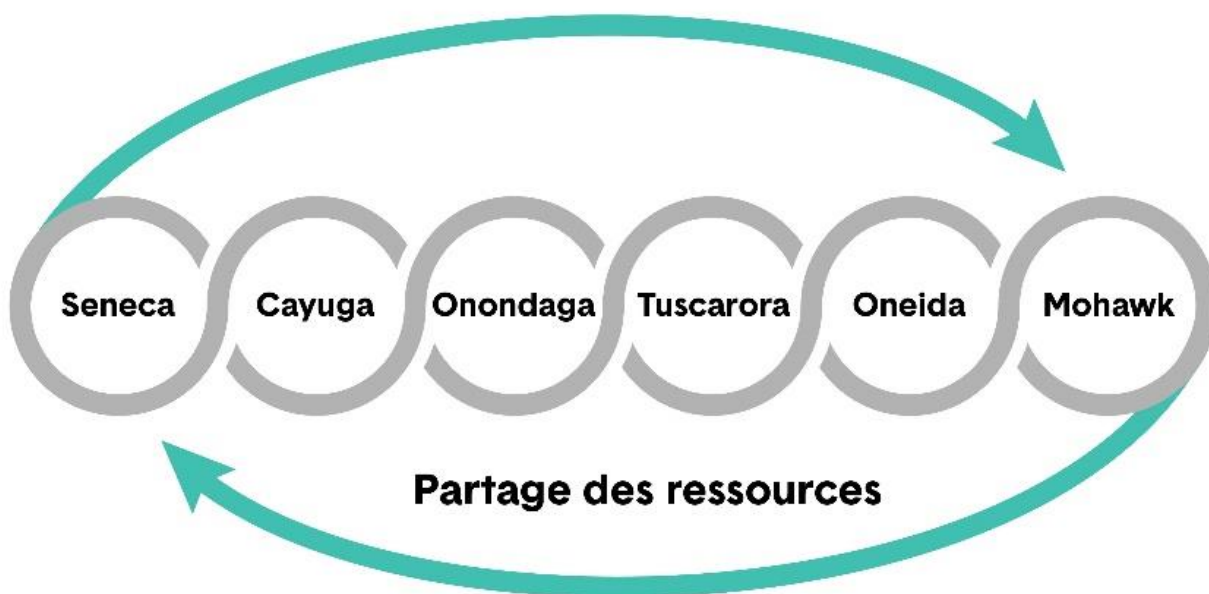


Figure 2 : Partage des ressources entre les langues ogwehoweh

Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un échantillon de tout ce dont on peut tenir compte dans le cadre de l'élaboration et de la prestation du cours.

B. II. Contenu du cours Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement de l'onondaga, 2^e partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement de l'onondaga, spécialiste*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du cours est d'aider les candidats à développer des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles relatives à l'enseignement de l'onondaga en leur permettant d'approfondir leur compréhension des enseignements culturels et théoriques qui sous-tendent les pratiques et les connaissances pédagogiques, le savoir, la culture, la langue et les traditions des Haudenosaunees.

Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie permet aux candidats d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants:

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés.

Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques dans *l'Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage (p. ex., accroître la connaissance de l'histoire des Onondagas)
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- intégration au curriculum des perspectives, du savoir et des pratiques d'apprentissage et d'enseignement des Haudenosaunees (p. ex., la transmission des connaissances)
- sensibilisation à la manière dont le savoir et les traditions des Haudenosaunees contribuent à renforcer l'identité du peuple, et ainsi à favoriser l'apprentissage des élèves
- compréhension de l'histoire des Haudenosaunees et connaissance des personnes et leaders Haudenosaunees qui ont marqué l'histoire et de leur rôle dans l'histoire du Canada, ainsi que du système de clans et du cycle cérémonial
- connaissance de la vie hors du contexte des réserves.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à *l'Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à la présente qualification additionnelle
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à *l'Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir et compréhension des expériences linguistiques authentiques de l'onondaga.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur.

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, de soutiens et de technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques.

Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à *l'Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent *l'Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- application de connaissances théoriques sur la structure linguistique de l'onondaga afin de comprendre et d'enseigner les compétences requises pour l'acquisition de la langue
- compréhension théorique requise pour développer un format de séquençage des compétences linguistiques et du contenu dans le milieu d'apprentissage
- exploration et application de compétences d'enseignement d'une langue seconde qui appuient les apprenants de la langue seconde
- stratégies qui permettent aux enseignants d'améliorer les compétences en matière de vocabulaire, y compris la maîtrise de termes appartenant à des domaines spécialisés (p. ex., fabrication de bâtons de crosse, couture, récolte de sirop d'érable).

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant
- stratégies qui rehaussent et renforcent les compétences linguistiques afin que l'apprenant puisse exprimer des concepts avancés
- programmes d'éducation linguistique et culturelle qui définissent les types de connaissances que les apprenants devraient posséder (p. ex., le cycle d'enseignement traditionnel des compétences développé par les pédagogues du système d'éducation élémentaire de la Réserve indienne des Six Nations N° 40 de la rivière Grand)

- connaissances et compétences linguistiques bien développées en ce qui concerne l'apprentissage d'une langue [p. ex., les niveaux de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages ou du Finger Lakes Institute (F.L.I.)]
- stratégies visant l'élaboration de programmes linguistiques efficaces pour susciter l'engagement des apprenants de l'onondaga.

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables (p. ex., enquêtes concernant certains événements cérémoniaux)
- concept de l'apprentissage traditionnel ancré dans la langue (p. ex., il faut le voir, le ressentir et en faire l'expérience)
- compétences et connaissances renforcées pour soutenir l'enseignement de la langue en salle de classe
- compétences pédagogiques spécifiques à l'onondaga et application de celles-ci à l'enseignement en salle de classe
- connaissance de l'intersection des divers domaines linguistiques (la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique) et de leur incidence sur l'enseignement et l'apprentissage de la langue
- pratiques pour intégrer la structure linguistique à des leçons sur certains sujets afin d'insister sur la bonne prononciation des mots
- connaissance du système d'écriture des Onondagas pour soutenir la lecture de l'onondaga et la bonne prononciation des mots
- stratégies pour répondre aux besoins de tous les apprenants de l'onondaga dans une salle de classe à plusieurs niveaux.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les Aîné(e)s, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- possibilités de soutenir les élèves et les apprenants de manière bienveillante et respectueuse dans le milieu d'apprentissage.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'onondaga
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- exploration et innovation technologiques en vue d'enseigner l'onondaga.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant (p. ex., compétences en enseignement d'une langue seconde qui favorisent l'apprentissage)
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant (p. ex., utilisation de ressources humaines locales et pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté)
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle (p. ex., appréciation de la l'onondaga et de la civilisation haudenosaunee)

- représentation de la culture dans la langue (p. ex., la déférence envers les Aîné(e)s est un élément important de la culture des Haudenosaunees qui peut être exprimée par l'entremise de diverses caractéristiques linguistiques tel que l'utilisation de la forme pronominale)
- connaissances et compréhension qui valorisent l'intégration des pratiques culturelles et communautaires ainsi que du savoir culturel à l'onondaga, qui les exprime et les réunit
- examen de l'histoire et des systèmes politiques des Haudenosaunees et de la connectivité culturelle d'où provient l'onondaga
- stratégies pour enseigner aux enfants les principes traditionnels de l'étiquette lors d'évènements sociaux et publics
- sensibilisation aux milieux d'apprentissage holistiques sur les plans spirituel, affectif et physique (p. ex., camps d'apprentissage linguistique en nature, apprentissage en nature ainsi qu'à des endroits et lors d'évènements qui revêtent une importance culturelle)
- stratégies pour déterminer le niveau d'apprentissage de la langue [p. ex., référence aux lignes directrices de l'Association for Computational Linguistics (ACL) et adaptation des descripteurs de formation de l'Oral Proficiency Interview (OPI) afin de refléter l'apprentissage et la réussite au sein des écoles, ou utilisation d'autres outils d'évaluation de l'onondaga élaborés à l'échelle locale].

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- connaissance des réalités sociocommunautaires auxquels sont confrontées les langues menacées et de leur impact sur l'enseignement et l'apprentissage.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les Aîné(e)s, les Gardiennes et Gardiens du savoir, et la communauté à l'appui de l'apprentissage (p. ex., favoriser les conversations communautaires sur les stratégies visant l'acquisition de l'onondaga et tenant compte des besoins de la communauté haudenosaunee locale; se demander comment engager la participation des Gardiennes et Gardiens du savoir et comment enseigner les connaissances cérémoniales)

- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tutrices, les Aîné(e)s, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership (p. ex., planification collaborative avec les organismes éducatifs locaux visant à faire participer les locuteurs de l'onondaga et les Gardiennes et Gardiens du savoir dans la formation professionnelle continue des pédagogues de l'onondaga)
- leaders scolaires qui s'encouragent à se parler en onondaga entre eux à l'école et dans la communauté
- exploration et promotion de stratégies visant la revitalisation de l'onondaga et soutien aux établissements d'enseignement communautaires haudenosaunee locaux
- stratégies pour intégrer des personnes qui connaissent bien la culture et les locuteurs maternels à l'apprentissage de la langue en explorant les possibilités de collaboration avec les groupes suivants de la communauté haudenosaunee locale : les parents, les grands-parents, la famille élargie, les personnes qui connaissent bien la culture, les enseignants de la langue, le personnel scolaire et les chercheurs, ainsi que les dirigeants de cérémonies traditionnelles et les dirigeants politiques
- enseignants et experts dont la langue maternelle est l'onondaga pour contribuer à la recherche et les études sur la pédagogie liée à l'enseignement de la langue onondaga.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- processus, pratiques et stratégies pour encourager la collaboration avec les membres du personnel scolaire afin de favoriser l'apprentissage, le bien-être et le leadership
- agentivité, efficacité et identité professionnelle des enseignants de l'onondaga.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement de l'onondaga, 1^{re} partie* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Annexe 1

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
 - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadership;
 - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

Annexe D, 1^{re} partie

Annexe D, 2^e partie

Annexe D, spécialiste – Leadership

Apprendre et appliquer



Appliquer et étendre



Diriger et mener des recherches

Que doivent savoir les candidats sur la matière?
Développer ses connaissances du contenu



Que doivent savoir de plus les candidats?
Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies



Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière?
Développer ses compétences en leadership

Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)



Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats



Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur

Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur



Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats



Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui

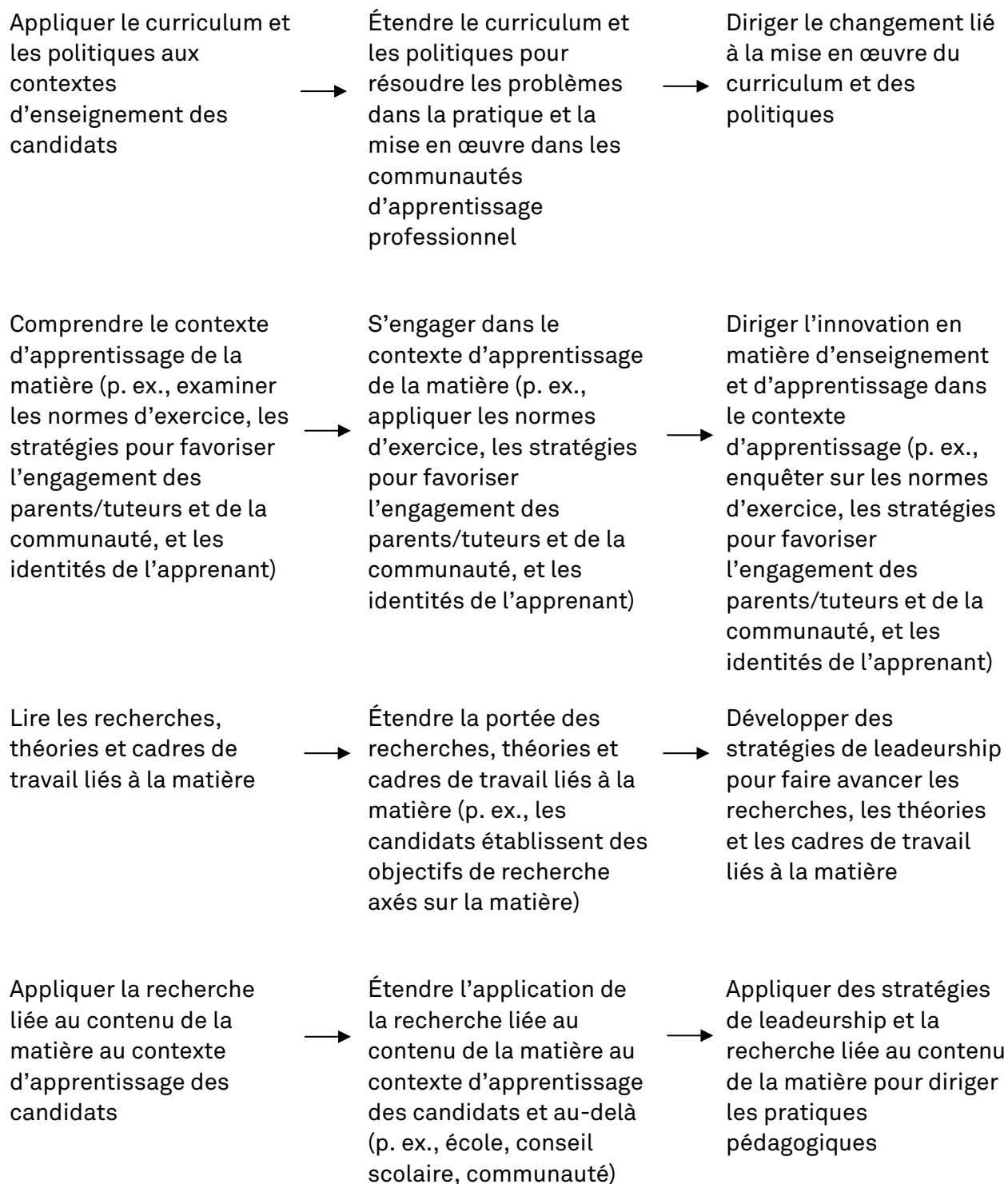
Comprendre la législation et les politiques pertinentes



Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes



Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système



Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

Annexe D, 1^{re} partie

Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Apprendre et appliquer

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

Annexe D, 2^e partie

Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Appliquer et étendre

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel
- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

Annexe D, spécialiste – Leadership

Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Diriger et mener des recherches

- Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UC-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)